



Le SPIP peut il interroger ma banque ?

Par **ogcsteph**, le **16/11/2013** à **19:44**

Bonsoir,

J'ai été condamné et je suis en demande d'aménagement de peine. J'ai RDV le 29/11 auprès du SPIP. Aujourd'hui, ma banque résilie mon découvert autorisé sans me dire pourquoi alors que je n'ai aucun souci, mis à part un ATD en janvier 2013.

Pensez-vous que le SPIP, dans le cadre de son enquête, peut se renseigner auprès de ma banque, voire de mon employeur ?

Merci pour votre aide.